

## Le Groupe d'experts recommande une approche nationale commune en matière de réglementation canadienne des instruments dérivés

Le 12 janvier 2009, le Groupe d'experts sur la réglementation des valeurs mobilières a publié son rapport final et ses recommandations dans un document intitulé « Créer un avantage sur les marchés des capitaux mondiaux » (qui figure sur le site [www.expertpanel.ca/fra/](http://www.expertpanel.ca/fra/)). Le Groupe d'experts a été établi par le ministre fédéral des Finances dans le but de fournir des conseils et des recommandations sur divers domaines de la réglementation des valeurs mobilières. Ses recommandations principales comprennent l'établissement d'un organisme unique de réglementation des valeurs mobilières pour appliquer une loi nationale sur les valeurs mobilières, l'établissement d'un tribunal d'arbitrage indépendant, l'adoption d'une approche fondée davantage sur des principes en matière de réglementation des valeurs mobilières et la modernisation de l'approche canadienne en matière de réglementation des instruments dérivés. Outre son rapport final, le Groupe d'experts a également publié une ébauche de loi sur les valeurs mobilières comme point de départ à l'élaboration d'une législation nationale visant à régir les marchés canadiens des capitaux.

En ce qui concerne les instruments dérivés, le Groupe d'experts recommande l'adoption d'une base réglementaire commune pour les dérivés négociés en bourse. Plus précisément, le Groupe d'experts appuie une approche semblable à celle adoptée par la Colombie-Britannique et l'Alberta au moyen de leur législation provinciale en valeurs mobilières et par l'Ontario au moyen de sa *Loi sur les contrats à terme sur marchandises*. Reflétant cette recommandation, l'ébauche de loi sur les valeurs mobilières nationale prévoit la réglementation des dérivés négociés en bourse en imposant des exigences d'inscription aux personnes qui négocient des contrats de bourse et en exigeant que les bourses qui facilitent la négociation et la compensation de contrats de bourse soient reconnues et que la forme de leurs contrats soit approuvée par l'organisme de réglementation des valeurs mobilières. En outre, le Groupe d'experts favorise une surveillance réglementaire accrue des dérivés hors cote sous l'autorité d'un organisme national de réglementation des valeurs mobilières. Toutefois, il n'a pas recommandé précisément l'approche réglementaire appropriée à adopter. Il défend plutôt l'idée que l'organisme national de réglementation dispose de la marge de manoeuvre stratégique et des ressources nécessaires pour pouvoir se doter de la meilleure politique de réglementation pour les dérivés hors cote et collabore

Bulletin rédigé par le groupe du financement structuré de Stikeman Elliott.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre avocat de Stikeman Elliott ou l'un des membres de notre groupe de financement structuré énumérés à [www.stikeman.com](http://www.stikeman.com).

avec les organismes de réglementation des États-Unis et d'ailleurs qui procèdent à un examen semblable de leur réglementation des dérivés hors cote.

Le Groupe d'experts recommande la participation volontaire des provinces et territoires dans le cadre de la transition des 13 organismes distincts vers un organisme de réglementation unique et national. Jusqu'à ce que toutes les provinces et tous les territoires aient choisi de participer au régime commun de réglementation, le Groupe d'experts recommande que le gouvernement fédéral envisage d'offrir à certains participants au marché un mécanisme transitoire leur permettant d'adhérer à une réglementation exclusive en vertu du régime rationnel.

#### **MONTRÉAL**

1155, boul. René-Lévesque Ouest, 40<sup>e</sup> étage  
Montréal, QC, Canada H3B 3V2  
Téléphone : 514 397-3000 Télécopieur : 514 397-3222

#### **TORONTO**

5300 Commerce Court West, 199 Bay Street  
Toronto, ON, Canada M5L 1B9  
Téléphone : 416 869-5500 Télécopieur : 416 947-0866

#### **OTTAWA**

Suite 1600, 50 O'Connor Street  
Ottawa, ON, Canada K1P 6L2  
Téléphone : 613 234-4555 Télécopieur : 613 230-8877

#### **CALGARY**

4300 Bankers Hall West, 888 - 3rd Street S.W.  
Calgary, AB, Canada T2P 5C5  
Téléphone : (403) 266-9000 Télécopieur : (403) 266-9034

#### **VANCOUVER**

Suite 1700, Park Place, 666 Burrard Street  
Vancouver, BC, Canada V6C 2X8  
Téléphone : 604 631-1300 Télécopieur : 604 681-1825

#### **NEW YORK**

Tower 56, 14th Floor, 126 East 56th Street  
New York, NY 10022  
Téléphone : (212) 371-8855 Télécopieur : (212) 371-7087

#### **LONDRES**

Dauntsey House, 4B Frederick's Place  
London EC2R 8AB England  
Téléphone : 44 20 7367 0150 Télécopieur : 44 20 7367 0160

#### **SYDNEY**

Level 12, The Chifley Tower, 2 Chifley Square  
Sydney N.S.W. 2000 Australia  
Téléphone : (61-2) 9232 7199 Télécopieur : (61-2) 9232 6908

**STIKEMAN ELLIOTT**